# Inscription en 1ère année

Les candidats ayant accepté de manière définitive la proposition d'admission en 1ère année de CPGE dans notre établissement devront effectuer leur inscription administrative en respectant, selon leur situation, l'un des trois calendriers suivants :

**(1)Candidat(e)s ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 1er juin et le 10 juillet 2023 inclus.** Date limite d'inscription administrative : 13 juillet 2023 à 12 heures (heure de Paris)

**(2)Candidat(e)s ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11 juillet et le 25 août 2023 inclus** : Date limite d'inscription administrative : 25 août 2023 à 12 heures (heure de Paris)

Afin de valider leur inscription administrative pour la rentrée 2023, les candidats devront impérativement envoyer leur dossier complet **en un seul exemplaire numérisé** à l'adresse suivante :

secretariat.cpge-lakanal@ac-versailles.fr

L'envoi doit être fait **en un seul fichier**rassemblant l'ensemble des pièces demandées au format pdf (obligatoire), en demandant un accusé de réception.

L'envoi du dossier complet vaut inscription administrative en 1ère année de CPGE au Lycée Lakanal à la rentrée du 1er septembre 2023.

**Vous n'avez donc pas besoin de confirmer par courrier postal**.

**(3)Candidat(e)s ayant accepté définitivement uneproposition d'admission après le 25 août**. L'inscription administrative de ces candidats devra se faire dans les plus brefs délais. Ils devront télécharger le dossier d'inscription et le déposer directement pour validation au secrétariat des CPGE.

**CONTACT** : toutes les demandes d'information concernant la procédure Parcoursup et l'inscription administrative doivent être adressées par courriel à l'attention de Monsieur le Proviseur adjoint à l'adresse suivante : luis-manuel.cardoso@ac-versailles.fr, en précisant obligatoirement le nom, prénom et numéro du candidat, ainsi que la ou les formations qui ont été demandées.